

LETTRE DE MON NOTAIRE

MODIFICATION DU REGIME MATRIMONIAL : PROCEDURE ET CONSEQUENCES

Le mariage, célébration de l'amour et de l'union entre deux personnes, est également un acte juridique qui engendre des conséquences patrimoniales. Le régime matrimonial, choisi lors du mariage ou par la suite, définit les règles de gestion des biens entre les époux. Il détermine ainsi la nature des biens (propres ou communs), les droits de chacun sur ces biens et les modalités de leur gestion.

Pourquoi changer de régime matrimonial ?

La vie étant faite d'évolutions, il est fréquent que les besoins et les projets d'un couple évoluent également. Un changement de régime matrimonial peut s'avérer nécessaire pour plusieurs raisons. Par exemple, pour protéger un conjoint en cas de décès, pour préserver le patrimoine professionnel d'un époux indépendant, ou encore pour simplifier la gestion du patrimoine familial.

La procédure pour un changement de régime matrimonial :

- Information des tiers: Les enfants majeurs, les créanciers et, le cas échéant, le juge des tutelles doivent être informés du projet.
- Homologation éventuelle: En cas d'opposition, le tribunal peut être saisi pour homologuer la nouvelle convention.

Les régimes matrimoniaux les plus courants en France

La communauté réduite aux acquêts

C'est le régime légal. Les biens acquis pendant le mariage sont communs, tandis que ceux acquis avant le mariage restent propres.

La séparation de biens

Chaque époux conserve la propriété de ses biens, quels qu'ils soient.

La participation aux acquêts

C'est un régime mixte qui combine des éléments des deux précédents.

Le rôle du notaire dans le changement de régime matrimonial

Le notaire fait bien plus que de rédiger l'acte. Il offre un accompagnement personnalisé aux futurs époux en les conseillant sur les différents régimes matrimoniaux existants et en les aidant à choisir celui qui correspond le mieux à leurs besoins et à leurs projets de vie. Il rédige ensuite l'acte notarié, sécurisant ainsi leur choix.



Un changement de régime matrimonial entraîne plusieurs conséquences :

ACTUALITÉS

La loi 2024-494 du 31 mai 2024 introduit de nouvelles règles visant à mieux préserver les intérêts financiers des conjoints et des héritiers, en particulier dans les situations de séparation conflictuelles.

- Liquidation du régime précédent: Les biens acquis sous l'ancien régime sont liquidés.
- Entrée en vigueur de la nouvelle convention: La nouvelle convention s'applique aux biens acquis à compter de sa date d'entrée en vigueur.
- Formalités administratives: Des démarches doivent être entreprises auprès de l'officier d'état civil et du service de la publicité foncière.